

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011
Délibération n°1**

Objet : COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal :

Décision numéro 57 du 17 décembre 2010

Placement de fonds

« Consécutivement à une cession immobilière d'un montant de 2.000.000 euros, il est décidé de procéder à un placement de fonds pour un montant maximum de 2.000.000 euros en souscrivant des parts dont les caractéristiques sont les suivantes : placement auprès de Dexia Localys Euro Court Terme, sans engagement de durée au niveau du placement. »

Décision numéro 58 du 27 décembre 2010

Commune d'Argelès-sur-mer c/ référé Abes

« Consécutivement au recours en référé engagé par M. Charlie ABES auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, enregistré sous le numéro 10.05440-1, et visant à obtenir la suspension d'une non opposition à une déclaration de travaux, M. le Maire est autorisé à ester en justice auprès de cette juridiction. »

Décision numéro 1 du 6 janvier 2011

Convention de formation

« Dans le cadre du droit à la formation, une convention sera passée pour cinq élus municipaux avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus, moyennant une dépense de 4.010 Euros T.T.C. pour 2011. »

Décision numéro 2 du 6 janvier 2011

Location de terrains au Mas Larrieu

« La convention conclue en 2008 pour une durée de deux ans avec M. William Bessière pour un droit d'usage des terrains du Mas Larrieu sera renouvelée pour une durée de cinq ans moyennant une redevance annuelle de 1.489,61 € révisable. »

Décision numéro 3 du 6 janvier 2011

Location d'un appartement

« Un logement vacant situé dans un immeuble situé 3 Boulevard Edouard Herriot sera consenti en location moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 350 € à compter du 1^{er} février 2011 à M. Jeanjean Paul Henri. »

Décision numéro 4 du 14 janvier 2011

Location avec le GR.ETA

« Le contrat de location consenti au GR.ETA de Céret pour une durée de 9 ans dans des locaux situés Avenue des Martins Pêcheurs étant arrivé à son terme, un avenant de reconduction sera passé avec tacite reconduction annuelle. »

Décision numéro 5 du 14 janvier 2011

Avenant à une convention de transport

« La convention passée avec la société TRAINBUS sera modifiée par avenant numéro quatre arrêtant le service de navette les jours de marchés du 1^{er} avril au 14 juin. »

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011
Délibération n°2**

Objet : ACQUISITION DE TERRAINS AVENUE DE LA RETIRADA

Afin de régulariser les travaux d'élargissement de l'avenue de la Retirada et l'aménagement d'une piste cyclable, la commune a la possibilité d'acquérir gratuitement des terrains en échange d'une cession de terrain à proximité au lieu-dit « La Joncasse ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),

VU le document d'arpentage établi par géomètre le 13 octobre 2010,

VU l'estimation des services des Domaines en date du 15 novembre 2010,

VU la promesse de cession signée le 13 octobre 2010 par Monsieur DAVID Roch domicilié 35 route de Laroque des Albères 66690 SOREDE,

DECIDE de l'acquisition gratuite de terrains situés avenue de la Retirada, appartenant à Monsieur DAVID Roch domicilié 35 route de Laroque des Albères 66690 SOREDE, parcelles cadastrées section AZ n°506 et n°508 d'une superficie respective de 37 et 34 m² soit une surface totale de 71 m²,

DECIDE de la cession à Monsieur DAVID Roch d'une partie de terrain communal cadastré section AZ n°39 A d'une superficie respective de 1384 m² au prix de 2 € le m² soit pour un montant total de 2768 €.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011
Délibération n°3

Objet : LIAISON ROUTIERE PORT ~ VALMY

Par ordonnance en date du 12 mai 2010, le juge compétent du tribunal de grande instance déclare l'expropriation des terrains dont l'acquisition est nécessaire pour parvenir à l'exécution de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2008 déclarant d'utilité les travaux d'aménagement de la liaison routière du giratoire du port au giratoire de Valmy à ARGELES-SUR-MER. Une délégation spéciale doit être donnée par le conseil municipal afin de mettre en œuvre la procédure d'expropriation des parcelles litigieuses des propriétaires qui n'ont pas donné suite aux propositions d'indemnisation de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour et 4 voix contre (Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),

VU le code général des collectivités locales,

VU le code de l'expropriation,

VU l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2008 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de la liaison routière du giratoire du port au giratoire de Valmy à ARGELES-SUR-MER,

VU l'ordonnance n°10-56 du juge d'expropriation en date du 12 mai 2010,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le mémoire de saisine du juge d'expropriation ainsi que tous les actes afférents à la phase judiciaire de l'expropriation adressés aux personnes concernées.

PRECISE que les crédits sont ouverts article 2112.288.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011
Délibération n°4

**Objet : ACQUISITION DE TERRAINS AU SEIN DU P.A.E. DE
CHARLEMAGNE**

Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du chemin de Charlemagne prévoit l'acquisition par la commune des terrains d'assiette des équipements à réaliser dans la zone appartenant aux aménageurs privés. Ces cessions permettront d'engager les travaux de voirie et de réseaux divers programmés au sein de la 2^{ème} tranche du PAE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),

VU la délibération du 25 septembre 2008 approuvant le programme d'aménagement d'ensemble du chemin de Charlemagne,

VU la convention signée le 27 novembre 2009 par la société ROUSSILLON LOTISSEMENT représentée par Monsieur CASALS Jean-Pierre située 13 avenue du Général de Gaulle 66 200 ELNE,

VU les documents d'arpentage dressés par géomètre les 2 février et 5 février 2010,

DECIDE de l'acquisition gratuite des parcelles appartenant à la société ROUSSILLON LOTISSEMENT représentée par Monsieur CASALS Jean-Pierre et cadastrées section BP :

- n°1003 d'une superficie de 852 m² ;
- n°1049 d'une superficie de 150 m² ;
- n°1040 d'une superficie de 35 m² ;
- n° 983 d'une superficie de 26 m² ;
- n° 991 d'une superficie de 385 m² ;
- n°1017 d'une superficie de 32 m² ;
- n°1027 d'une superficie de 126 m² ;

L'ensemble de ces acquisitions correspond à une superficie totale de 1 606 m². Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

PRECISE que les crédits sont ouverts article 2112 au budget annexe du PAE.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011
Délibération n°5**

Objet : BIBLIOTHEQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Par arrêté préfectoral n° 2010257-0001 du 14/09/2010, la bibliothèque de Montesquieu des Albères a été déclarée d'intérêt communautaire dans le cadre des compétences facultatives de la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille. Au vu du rapport de la commission locale sur l'évaluation des charges transférées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges relatif au transfert de la bibliothèque de Montesquieu des Albères déclarée d'intérêt communautaire tel que joint à la présente délibération,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à :

- M. le Préfet des Pyrénées-Orientales sous couvert de M. le Sous-préfet de Céret,
- M. le Président de la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille,
- Mme. le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

*Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011
Délibération n°6*

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2011, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

<u>Article 6574.2510</u>	>> Etoile Sportive Catalane	>> 60.000 €
	>> Football Club Argelésien	>> 23.393 €
	>> Tennis Club Argelésien	>> 16.420 €
	>> Société d'Escrime Argelésienne	>> 3.880 €
	>> Judo Club Argelésien	>> 2.558 €
	>> Cercle Argelésien de Yoga	>> 656 €
	>> A.C.A.T. Aikido	>> 283 €
	>> Karaté Club Argelésien	>> 424 €
	>> Tae Kwon Do	>> 414 €
	>> Athlétique Stadium	>> 1.931 €
	>> Association communale de chasse	>> 1.876 €
	>> Modern Club Bouliste (pétanque)	>> 424 €
	>> Boule sportive argelésienne	>> 376 €
	>> Club des supporters de rugby	>> 254 €
	>> Gymnastique Volontaire d'Argelès	>> 305 €
	>> Haltéro Club	>> 4.178 €
	>> Vélo Club des Albères	>> 885 €
	>> Société de pêche l'Albérienne	>> 1.361 €
	>> Argelès Hand Ball Club	>> 10.185 €
	>> Centre d'activités aquatiques	>> 316 €
	>> Argelès Txa Txa Club	>> 412 €
	>> Chasse à l'Arc	>> 204 €
	>> Badminton	>> 508 €
	>> AMY	>> 208 €
	>> BMX Syndika	>> 204 €
	>> Jeton' Danse Compagnie	>> 837 €
	>> Stars shooting	>> 204 €
	>> Association des majorettes	>> 204 €
	>> Club Argelès G.R.S.	>> 4.168 €
	>> Argelès Tennis de table	>> 1.712 €
	>> Le Phoenix Argelésien	>> 1.020 €
	>> Yacht Club Argelès Racou	>> 200 €
	>> Club des Jeunes pour la nature	>> 2.892 €
	>> Granyotarem	>> 1.377 €
	>> Association Futsal Argelésienne	>> 260 €
	>> Happy Days de la retraite sportive	>> 572 €

Article 6574.2520 > > **Office Municipal d'Animation
(plage sportive 2010)** > > **2.000 €**

Article 6574.90 > > **Union des Parcs d'Activités
Méditerranéens** > > **716 €**

***LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Calais,
Mme Caselles, M. Madern),***

AUTORISE le versement de ces subventions à ces associations.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

**Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER**

**Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011
Délibération n°7**

Objet : CESSION DE TERRAINS LOTISSEMENT L'OLIVERAIE

Afin d'effectuer le classement dans le domaine public de parcelles du lotissement « L'OLIVERAIE » avenue de Montgat, la commune a la possibilité d'acquérir gratuitement les voies et réseaux divers qui desserviront le terrain de la médecine du travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),

VU la demande de classement du 10 juin 2010, effectuée par Madame DELEPINE Annie, Présidente de l'association syndicale du lotissement « L'oliveraie », domiciliée 55 impasse des sarcelles 66 700 ARGELES-SUR-MER,

VU la promesse de cession gratuite de l'indivision SARL Château de Valmy Athaner Investissements domiciliée 840 avenue d'ARGELES 66 100 PERPIGNAN,

VU l'attestation de non opposition à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 26 mai 2009,

VU l'avis favorable des services techniques,

DECIDE de l'acquisition des parcelles appartenant à l'indivision SARL Château de Valmy Athaner Investissements domiciliée 840 avenue d'ARGELES 66 100 PERPIGNAN, cadastrées section BC n° 1459, 1461, 14 71, 1012 1456 et 1457 de superficie respective de 231m², 443 m², 5892 m², 5 m², 5170 m² et 16 m² soit une surface totale de 11 757 m². Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

PRECISE que les crédits sont ouverts article 2112.288.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES SUR MER

*Conseil Municipal du 20 JANVIER 2011
Délibération n°8*

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Les crédits ouverts au budget principal 2010 au chapitre 66 (charges financières) s'élevaient à 569.245,94 euros.

Les dépenses comptabilisées et les charges rattachées représentent 569.431,34 euros, soit un dépassement de 185,40 euros qu'il faut régulariser.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (4 abstentions : Mme Calais, Mme Caselles, M. Madern, M. Pierrugues),

DECIDE d'opérer un virement de crédits comme suit :

- article 6618 (intérêts) : + 200 euros
- article 673 (titres annulés) : - 200 euros

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS